



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière sportive

Question écrite n° 123381

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation de certains personnels enseignants contractuels dans les centres régionaux d'éducation populaire et sportive (CREPS). Par manque de réussite aux concours, certains enseignants de CREPS enseignent depuis plusieurs années (parfois depuis dix ans) sous contrats à durée déterminée et ne peuvent bénéficier d'une titularisation. Ce statut précaire les pénalise fortement. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour permettre à ces personnels de CREPS d'accéder à un meilleur statut.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123381

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2007, page 4740